

**COMMUNE  
DE  
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

Conseil Municipal  
du 10 juillet 2020 à 17 heures 00

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : **DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, ROZAN Ghislaine, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, ROZAN François**

Excusé(s) : **BOUDRA Noémie, QUIBLIER Myriam.**

Absent(s) : **ABRIAL Yvon, GIRARD Patrice.**

Pouvoir(s) :

*Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 17 heures 00.*

**Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

Monsieur Rémy BERNARDON, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du dernier procès-verbal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n° 2 du Sénat du 27 septembre 2020**

Délibération n° 2020\_046

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par Madame le maire, Laurence DUMAS, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir M. François ROZAN, Mme Ghislaine ROZAN, M. Julien GAY et M. Tanguy CAVATA.

Sont candidats :

Liste présentée par	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Laurence DUMAS	Laurence DUMAS, Julien GAY, Guy MOURIER.	SOUTRENON Sylviane, CAVATA Tanguy, ROZAN François.

**Résultats de l'élection**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) .....	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau .....	0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)] ..... 12


Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

Liste présentée par	Suffrages obtenus	Soit nombre de mandats
Laurence DUMAS	12	3 mandats de titulaires 3 mandats de suppléants

Par conséquent sont élus pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 la liste de Laurence DUMAS.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 17 heures 30.  
-----

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 10 juillet 2020, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Laurence DUMAS 
--